

ORTHOPLUS

28, rue Ampère – BP 28 – 91430 Igny France – Tél. : 33 (0)1 69 41 90 28 / Fax : 33 (0)1 60 19 32 22 orthoplus@orthoplus.fr

| 1. Identification : | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------------------------------------|
| 1.1 Nom commercial : | | Ponce – toutes granulométries |
| 2. Composition, information sur les composants : | | |
| Composant | N° CAS | Proportion % |
| Ponce | 1332-09-08 | Cn>99% |
| Silice cristalline (Quartz SiO ₂) | 14808-60-7 | Cn<1% |
| 3. Identification des risques : | | |
| <p>Dans les conditions normales d'utilisation, il n'y a pas d'effets nocifs pour la santé. L'utilisation de produit peut générer de la poussière. Les poussières peuvent entraîner:</p> <ul style="list-style-type: none"> • une irritation des yeux ; • une légère irritation cutanée : rougeur locale, œdème, prurit et/ou douleurs ; • une irritation des voies respiratoires. En quantité excessive, elle peut endommager les poumons (silicose) lorsque inhalée. Il est dangereux d'inhaler de la silice cristalline. <p>La pierre ponce n'est pas répertoriée comme cancérigène sur les listes du MSHA, de l'OSHA ou du CIRC. Cependant, ce produit peut contenir des traces de silice cristalline (quartz < à 1%). Il est dangereux d'inhaler la silice cristalline. L'Agence Internationale chargée de la Recherche sur le Cancer (IARC) a décrété "qu'il y a des preuves limitées sur le caractère cancérigène de la silice cristalline chez les humains". Comme pour toutes les substances inertes broyées, on recommande d'éviter l'inhalation directe de la poudre. La pierre est composée de silicates amorphes et de traces de quartz : on recommande donc de respecter les seuils établis pour le quartz (voir section 8).</p> | | |
| 4. Premiers secours : | | |
| <p>Remarques générales : aucune mesure particulière n'est requise. En cas d'inhalation : donner de l'air frais, se reposer, consulter un médecin en cas de troubles. En cas de contact avec la peau : enlever le plus de poussière sèche possible. Rincer à l'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. En cas de contact avec les yeux : rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin. Ne pas frotter les yeux. En cas d'ingestion : rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Si les troubles persistent, consulter un médecin. Ne pas faire vomir. Ne jamais donner quoi que ce soit à ingurgiter à la personne sans avis médical.</p> | | |

ORTHOPLUS

28, rue Ampère – BP 28 – 91430 Igny France – Tél. : 33 (0)1 69 41 90 28 / Fax : 33 (0)1 60 19 32 22 orthoplus@orthoplus.fr

5. Mesures de lutte contre l'incendie :

- Moyens d'extinction

Information générale : la pierre ponce n'est ni combustible, ni inflammable, ni explosif.

Moyen d'extinction recommandé : tous moyens d'extinction compatible avec l'incendie en cours (eau, CO₂, sable, poudre d'extinction...)

Moyen d'extinction inapproprié : N/A

- Dangers spécifiques

Ininflammable. Ce produit n'est pas considéré comme une source d'explosion.

Éviter le contact avec la peau et éviter d'inhaler de la poussière et des fumées.

- Méthodes particulières d'intervention

Attention, sols potentiellement glissants si le produit a été déversé.

- Protection des intervenants

Porter un équipement de protection anti-feu intégral et un appareil de protection respiratoire autonome si besoin.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

- Précautions individuelles :

Pour les non-secouristes : éviter contact cutané. La lutte contre les poussières. Ne pas respirer les poussières.

Pour les secouristes : en cas de déversement - Porter un équipement de protection respiratoire : Demi-masque avec filtre à particule P2 (filtre au moins 94 % des particules atmosphériques, code couleur : blanc). Mouiller la poussière, la mettre dans un récipient bien fermé et l'éliminer dans des conditions de sécurité.

- Précautions pour la protection de l'environnement : N/A

7. Manipulation et stockage :

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas utiliser de brosse ni d'air comprimé pour nettoyer les surfaces ou les vêtements. Éviter de remettre les matières déposées en suspension. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter la formation de poussière. Se laver soigneusement après manipulation. Porter un équipement de protection conformément aux bonnes pratiques d'hygiène de travail. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène au travail : lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Lorsqu'ils ne sont pas utilisés, gardez les récipients hermétiquement fermés. Stocker dans un endroit sec. Élimination de dépôts de poussières (la lutte contre les poussières).

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun : pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage : néant.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit a une durée de conservation illimitée dans le temps, et ne se détériore pas s'il est stocké dans un endroit sec, à l'abri de l'air, de l'humidité, des UV, et bien ventilé.

ORTHOPLUS

28, rue Ampère – BP 28 – 91430 Igny France – Tél. : 33 (0)1 69 41 90 28 / Fax : 33 (0)1 60 19 32 22 orthoplus@orthoplus.fr

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle :

Valeurs limites d'exposition professionnelle : poussières

- Poussière inhalable : VME [mg/m³] : 10
- Poussière respirable : VME [mg/m³] : 5

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Quartz n° CAS 14808-60-7 : concentration de poussières alvéolaires (VLEP) < à 0,1 mg/m³.

Le niveau de protection individuelle nécessaire dépend du type d'installation employé; il incombe donc à l'utilisateur de déterminer la protection la mieux adaptée pour les opérateurs. On énumère ci-dessous les mesures les plus courantes; cette liste ne prétend pas être exhaustive.

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Tous les équipements de protections individuelles doivent être homologués CE ou approuvés HSE.

- Contrôles techniques appropriés :

Ne pas utiliser de brosse ni d'air comprimé pour nettoyer les surfaces ou les vêtements. Nettoyer les postes de travail régulièrement. Utiliser des aspirateurs équipés de filtres HEPA (filtres à particules à très haute efficacité "THE") intégrés.

- Protection respiratoire :

Dans le cas de travaux dans des zones empoussiérées et/ou si la ventilation est insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire : Demi masque filtrant (EN 149).

- Protection des mains :

Porter des gants de protection. Revêtement renforcée : nitrile, NR : caoutchouc naturel, latex. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

- Protection des yeux :

Lunettes de protection avec une protection sur les côtés.

- Protection du corps :

Utiliser un vêtement de travail protecteur avec manches longues s'il y a risque de contact avec la peau.

- Protection des oreilles :

Porter des protections auditives lors des opérations de sablage/grenailage. Pour les autres applications, respecter les règlements sur le bruit dictés par l'employeur et la législation.

- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

La lutte contre les poussières. Il est interdit d'utiliser l'air comprimé pour nettoyer des vêtements.

- Moyens techniques :

Système de ventilation permettant de respecter les limites d'exposition acceptables (PEL).

- Autres :

Il est recommandé de mettre à disposition des rinces "œil" pour se laver les yeux ainsi que des douches

ORTHOPLUS

28, rue Ampère – BP 28 – 91430 Igny France – Tél. : 33 (0)1 69 41 90 28 / Fax : 33 (0)1 60 19 32 22 orthoplus@orthoplus.fr

9. Propriétés physiques et chimiques :

Forme : granules ou poudre selon grades
Inflammabilité : ne s'applique pas
Couleur : gris-blanc
Pression de vapeur : ne s'applique pas
Odeur : inodore
Densité : 2,4 g/cm³
(Valeur de) pH : 8-10
Solubilité dans l'eau : Insoluble
Point de fusion : ne s'applique pas
Température de décomposition : ne s'applique pas
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : ne s'applique pas
Viscosité : ne s'applique pas
Point d'éclair : ne s'applique pas
Propriétés explosives : aucune
Taux évaporation : ne s'applique pas
Propriétés comburantes : aucune

10. Stabilité et réactivité :

10.1. Réactivité

Non réactif. Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3. Possibilité des réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec l'acide hydrofluorique (risque de réaction et de libération de chaleur). Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5. Matières incompatibles

Acide forts, bases fortes, Hydroxide de fluor

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun. Pas de produits de décomposition dangereux connus suite à l'utilisation, le stockage, le déversement.

ORTHOPLUS

28, rue Ampère – BP 28 – 91430 Igny France – Tél. : 33 (0)1 69 41 90 28 / Fax : 33 (0)1 60 19 32 22 orthoplus@orthoplus.fr

11. Informations toxicologiques :

Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE [CLP]) : Ce produit ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE

- (a) Toxicité aiguë : n'est pas classé comme toxique. Pas de données disponibles.
- (b) Irritation / Corrosion : produit non classé comme irritant ni corrosif pour la peau. Pas de données disponibles. Les poussières peuvent entraîner une légère irritation cutanée : rougeur locale, œdème, prurit et/ou douleurs.
- (c) Inhalation : produit non classé. Pas de données disponibles. Les poussières peuvent entraîner une irritation des voies respiratoires. En quantité excessive, elle peut endommager les poumons (silicose) lorsque inhalée. Il est dangereux d'inhaler de la silice cristalline Ce produit peut contenir des traces de silice cristalline (quartz < à 1%). Il est dangereux d'inhaler la silice cristalline. L'Agence Internationale chargée de la Recherche sur le Cancer (IARC) a décrété "qu'il y a des preuves limitées sur le caractère cancérigène de la silice cristalline chez les humains".
- (d) Irritation des yeux : produit non classé. Pas de données disponibles. Eviter les poussières. Les poussières peuvent entraîner une irritation des yeux.
- (e) Sensibilisation : n'est pas classé comme sensibilisant. Pas de données disponibles.
- (f) Mutagénicité : non classé. Pas de données disponibles.
- (g) Cancérogénicité : la pierre ponce n'est pas répertoriée comme cancérigène sur les listes du MSHA, de l'OSHA ou du CIRC. Cependant, ce produit peut contenir des traces de silice cristalline (quartz < à 1%) qui a été classée comme cancérigène chez les humains par l'IARC lorsqu'inhalée sous forme de quartz ou cristobalite respirable.
- (h) Toxicité pour la reproduction : aucun effet important ou danger critique connu sur la fertilité ou le développement. Pas de données disponibles.
- (i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) : n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles. Pas de données disponibles.
- (j) Danger en cas d'aspiration : n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration. Pas de données disponibles.

12. Informations écologiques :

PBT et vPvB : Non applicable. Ce mélange ne remplit pas les critères de la classification PBT ou vPvB.
N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique (selon 1272/2008/CE).

13. Considérations relatives à l'élimination :

Informations pertinentes pour le traitement des déchets : possibilité de réutilisation ou de recyclage.
Traitement des déchets des conteneurs/emballages : des emballages complètement vides peuvent être recyclés.
Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets : déchet non dangereux conformément à l'article 3, paragraphe 2 en combinaison avec l'annexe III de la directive 2008/98/CE. Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente.

Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

La substance va se mélanger avec le revêtement enlevé lorsqu'elle est utilisée comme abrasif. A ce titre, le déchet qui en résulte doit être éliminé selon la réglementation. C'est l'utilisateur qui détermine la classification selon le revêtement enlevé. Lorsque cette substance est incorporée avec d'autres, les caractéristiques physico-chimiques du produit fini (mélange de plusieurs substances) doivent être prises en considération avant la mise en décharge, selon la réglementation en vigueur. Prendre soin de ne pas générer de poussières lors de la mise au rebut.

ORTHOPLUS

28, rue Ampère – BP 28 – 91430 Igny France – Tél. : 33 (0)1 69 41 90 28 / Fax : 33 (0)1 60 19 32 22 orthoplus@orthoplus.fr

14. Informations relatives au transport :

La pierre ponce n'est pas classée comme matière dangereuse pour le transport par REACH ou par DOT US, et elle n'est pas réglementée par les règles de transport des matières dangereuses (Transportation Dangerous Goods : TDG), quel que soit le mode de transport.

14.1 Numéro UN

ADR, ADN, IMDG, IATA : néant. Pas applicable (non soumis aux règlements sur le transport).

14.2 Nom du transport UN

ADR, ADN, IMDG, IATA : néant. Pas applicable.

14.3 Type de transport dangereux

ADR, ADN, IMDG, IATA : néant. Pas applicable.

14.4 Groupe d'emballage

ADR, ADN, IMDG, IATA : néant. Pas applicable.

14.5 Risque pour l'environnement

Néant. Non dangereux pour l'environnement selon règlement sur transports des marchandises dangereuses.

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

L'utilisateur : non applicable. Il n'y a aucune information additionnelle.

14.7 Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL73/78 et le code IBC

La convention Marpol et au recueil IBC : non applicable.

ORTHOPLUS

28, rue Ampère – BP 28 – 91430 Igny France – Tél. : 33 (0)1 69 41 90 28 / Fax : 33 (0)1 60 19 32 22 orthoplus@orthoplus.fr

15. Informations réglementaires :

15.1. Règlementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlementation EPA US

RCRA pour les déchets dangereux (40 CFR 261.33) : non répertoriée

Classification de la RCRA relative aux déchets dangereux (40 CFR 261) : non classifiée

Substance dangereuse selon la loi CERCLA (40 CFR § 302.4) : non répertoriée sur les listes du RCRA, s 3001 ; CWA, Sec. 311(b)(4) ; CWA, Sec. 307(a), CAA, Sec. 112

Quantité à déclarer (RQ) conformément à la CERCLA : non répertoriée

Codes SARA 311/312 : non répertoriée

SARA Produit chimique toxique (40 CFR 372.65) : non répertoriée

SARA EHS (substances extrêmement dangereuses) (40 CFR 355) : non répertoriée

Quantité/Seuil prévu (TPQ) : non répertoriée

Tous les composants chimiques figurent sur l'inventaire TSCA de l'US-EPA.

Règlementations de l'OSHA / MSHA

Contaminant de l'air (29 CRF 1910.1000, Table Z-1, Z-1-A) : 5 mg/m³ TWA-8

MSHA : non répertoriée

Règlementations des Etats

Consulter les autorités nationales et locales selon les pays pour les instructions. Les composants détectés dans ce produit peuvent contenir des traces d'éléments naturellement présents (tels que l'arsenic, le cadmium, la silice cristalline liste non exhaustive) susceptibles d'être réglementés. La Proposition California 65 classe la silice cristalline identifiable (10 microns) comme cancérigène. Ce produit peut contenir de la silice cristalline identifiable.

Canada

Classement WHMIS : matières « D2A » causant d'autres effets toxiques

Canada NDSL : répertoriée

France

Règlements émis par des organismes d'assurance – Aide-mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 984).

Europe - Orientations disponibles spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur

Réseau européen sur la silice (NEPSI) – "10 règles d'or pour lutter contre la poussière".

REACH (UE)

La pierre ponce est un minéral naturel et est de ce fait explicitement exemptée d'enregistrement, des réglementations et des évaluations REACH.

CMR (SVHC)

Il n'y a pas de substances CMR (SVHC : Substance of Very High Concern) dans des concentrations supérieures à 0,1% dans ce produit.

Silice Cristalline

Ce produit peut contenir des traces de silice cristalline (quartz < à 1%). Il est dangereux d'inhaler la silice cristalline. L'Agence Internationale chargée de la Recherche sur le Cancer (IARC) a décrété "qu'il y a des preuves limitées sur le caractère cancérigène de la silice cristalline chez les humains". Peut-être nocive pour la santé en cas d'exposition répétée et prolongée par inhalation.

ORTHOPLUS

28, rue Ampère – BP 28 – 91430 Igny France – Tél. : 33 (0)1 69 41 90 28 / Fax : 33 (0)1 60 19 32 22 orthoplus@orthoplus.fr

Autres informations

Classe de Danger / Risque NFPA : Santé: 1 / Inflammabilité: 0 / Réactivité: 0 Classe de Danger / Risque HMIS : Santé: 1 / Inflammabilité: 0 / Réactivité: 0

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance n'ont pas été effectuées.

16. Autres informations :

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. L'attention de l'utilisateur est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable. Les renseignements contenus dans cette fiche sont donnés de bonne foi et basés sur des éléments provenant de nos fournisseurs. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité.